



## Déclaration de

# VALEURS

## de la Commission scolaire des Navigateurs

### VISION

À la Commission scolaire des Navigateurs, nous retrouvons :

- des jeunes et des adultes\* engagés en partenariat dans une démarche de formation, à l'intérieur de projets éducatifs diversifiés et interdépendants, dans le but de contribuer à l'épanouissement global de chacun;
  - des élèves engagés dans une formation leur permettant de construire en coopération leur projet de vie et de développer un regard critique envers eux-mêmes, les valeurs qui guident leurs actions et le monde qui les entoure.
- \*Adultes : élèves, parents, personnel et partenaires.*

### MISSION

À l'avant-garde des besoins éducatifs, la Commission scolaire des Navigateurs a pour mission de soutenir le développement d'une école autonome et responsable, orientée vers la réussite de chaque élève jeune ou adulte.

### PHILOSOPHIE DE GESTION

La conduite des activités pédagogiques et administratives à la Commission scolaire des Navigateurs s'inspire d'une philosophie de gestion privilégiant la responsabilisation de chacun à l'égard de la mission éducative et du développement personnel et professionnel. Cette philosophie de gestion est axée sur l'engagement partenarial et sur la qualité du service.

### VALEURS ET ATTITUDES

Nous retrouvons à la Commission scolaire des Navigateurs des activités pédagogiques et administratives qui s'exercent en conformité avec les valeurs et attitudes suivantes :

#### L'estime de soi

- reconnaître ce que l'on est;
- valoriser ce que l'on est;
- utiliser et développer ses compétences.

#### L'ouverture aux autres

- écouter les autres;
- reconnaître et valoriser les différences;
- partager les savoirs.

#### La responsabilisation

- démontrer de l'engagement et de l'effort;
- assumer les conséquences de nos choix et en témoigner.

#### La coopération

- participer activement à ses apprentissages;
- participer à l'évolution d'une organisation apprenante.

#### L'équité

- démontrer un sens profond de la justice;
- manifester des qualités personnelles et interpersonnelles;
- respecter les droits de la personne.